



Construire un projet culturel de territoire
Ressources, alliés, étapes en 10 séquences



Les besoins du territoire

- Quels sont les éléments objectifs qui me permettent de les connaître : âge des populations, revenus, modes de vie, que me disent-ils des pratiques culturelles : ma population sort-elle de chez elle pour des activités culturelles ?
- Le choix du payant ou du gratuit : quelqu'un paye toujours quelque chose, même pour des activités gratuites mais commencer par la gratuité des entrées permet de lancer des projets et de tester leur succès
- Chacun définit ses ambitions et chaque pas compte
- Je n'oppose pas l'ancien et le nouveau, le patrimoine public géré par la commune (église, lavoirs, écoles, espaces publics en plein air, équipements sportifs et de loisir), le patrimoine en mains privées (magasins désaffectés, fermes, châteaux, anciennes usines, moulins, jardins) et je travaille sur la réutilisation, le multi-usages



Mes ressources citoyennes

- La question des « cercles concentriques » : dans mon territoire il y a ...
- Dans mon territoire il n'y a pas...(mais peut-être dans la commune voisine...)
- Faites l'inventaire de vos envies et de vos possibles, à partir d'un petit groupe que vous pouvez mobiliser autour de vos premières intuitions : le « groupe projet » qui peut aussi associer des citoyens
- Vous êtes le premier à connaître les besoins de votre territoire
- Mais tout besoin ne se traduit pas toujours dans des demandes claires
- Par où commencer ? Tirez un fil à partir d'une ou deux idées fortes comprises pas tous, sachez repérer les talents, y-a-t-il des artistes installés à proximité ? Des commerçants dynamiques, des enseignants qui veulent ouvrir l'école aux usages culturels, des artisans ?



Mes ressources financières

- Le budget de la commune (investissement et fonctionnement) : sera engagé par tranches et sur plusieurs années pour remettre en état des lieux appartenant à la commune, futurs lieux où se déroulent les activités : je fais un « PPI » (Plan pluriannuel d'investissement)
- Les contributions aux associations existantes : les recettes proviennent des cotisations des membres, et des subventions de la commune
- Je peux avoir des aides extérieures mais je sais qu'elles ne conditionnent pas le lancement de mon projet culturel, elles viennent souvent après que j'ai conçu et porté la première étape, elles dépendront de ma capacité à avoir des alliés (voir après...) : dispositifs des collectivités territoriales, dispositifs de l'Etat (généraux, tels que la DETR gérée par le préfet de département ou spécifiques, venant des directions régionales des affaires culturelles, les DRAC), dispositifs européens gérés par les Régions (programmes Leader)
- Une nouveauté, le « Pass culture » et sa part collective, qui finance les actions d'éducation artistique et culturelle pour les établissements scolaires de votre commune et, si le collège se trouve dans la commune voisine, peut les financer aussi, au bénéfice des jeunes de votre commune



Mes alliés du premier cercle

- Mon ou mes collaborateurs fonctionnaires territoriaux ou adjoints élus : portage administratif, réseau relationnel (exemples : mon attaché est un ancien responsable de compagnie théâtrale, mon adjoint aux associations est un professeur des écoles, un élu est artiste et s'est installé dans la commune)
- Qui sait faire quoi et qui connaît qui dans mon équipe municipale, partageons nos envies
- Comment me situer par rapport aux associations ? La confiance mutuelle, évitons les malentendus, clarifions, faisons alliance, que chacun apporte à l'autre (la commune met à disposition des lieux, les associations assurent la notoriété des activités, sont un public, contribuent en heures de travail car elles font souvent l'accueil)
- Préfet et sous-préfet : ils vous accompagnent sur la recherche de solutions juridiques, vous gagnerez du temps car ses réponses tiennent compte de l'ensemble des politiques de l'Etat et il relaie votre besoin vers les DRAC
- Autour de ma commune : l'intercommunalité a-t-elle pris la compétence « culture » ou la compétence « jeunesse » peut-elle être utilisée pour les projets, a-t-elle un projet éducatif de territoire déjà financé et qui correspond à mes besoins ? Est-elle propriétaire d'un équipement qui existe déjà ?
- Ce qui détermine un Département à soutenir un projet, ce qui détermine une Région : sollicitez chacun en transparence sur la base de votre projet et non uniquement en fonction des critères définis par chaque collectivité



Mes étapes : définir le projet et son ambition

- J'ai une intuition, des envies
- Les projets s'inscrivent dans des lieux : lesquels, les définir (leurs potentialités, les frais de remise en état)
- Je pense aussi au « hors les murs », l'espace public est un espace commun
- Je réunis mon équipe proche, qui me fait part des acteurs possibles et de ce que chacun peut apporter au projet (en temps, en nature, en idées, en relationnel, en espaces...)
- J'écris une trame
- J'organise une participation citoyenne car je communique et je partage autour de la trame
- Je rassemble et restitue : la trame est-elle fidèle aux envies, aux possibles (les contraintes sont anticipées) ?
- Je bâtis le budget : soyons ambitieux, le principe de réalité s'appliquera toujours au final
- Je travaille en temps masqué : si je suis responsable avec le « groupe projet », de la définition du projet, car je vise l'autonomie et le pragmatisme, je consulte durant le même temps alliés et les professionnels que j'arrive à identifier (ceux du premier cercle, puis j'élargis)
- Je définit dans la trame du projet une période test de quelques années (3 ans par exemple)



Mes étapes : fonder le projet

- Construire un budget équilibré et pluri annuel recettes/dépenses, en investissement et fonctionnement (annuel)
- Obtenir les engagements des alliés sur une durée : un projet peut faire « événement » mais il s'inscrit et gagne en notoriété s'il est mené sur les 5 premières années, les 3 premières années de test sont cruciales
- Décider de ne pas répéter d'une année sur l'autre : une contradiction avec ce qui précède ? Non. Pourquoi à votre avis ?
- J'écris peu mais j'écris et je passe un « contrat » avec mes partenaires et la population
- J'inscris le projet dans un calendrier réaliste
- Je m'assure par le dialogue que tout le monde poursuit les mêmes objectifs, c'est sécurisant, s'il y a des divergences, il vaut mieux le savoir dès le départ
- Je n'hésite pas à faire des visites collectives pour m'inspirer de réalisations : visites mixtes, élus et citoyens sur la base du volontariat



Un exemple patrimoines/créations

- L'église , existe dans toutes les communes, ce qui signifie que les églises forment un réseau d'accueil potentiel d'activités culturelles : c'est une salle de concert, un lieu culturel et les affectations culturelles sont parfaitement admises par la conférence des évêques. Une église n'a pas besoin d'être désaffectée pour devenir un lieu de vie : c'est mieux que de la démolir
- Elle a une valeur intrinsèque qui peut aider à identifier l'activité
- Elle peut être restaurée et soutenue financièrement pour cela, en fonction de son statut et du degré de protection au titre des Monuments historiques
- Si son décor est d'intérêt, elle peut inspirer les artistes accueillis, qu'il s'agisse de musiciens, de sculpteurs, de peintres : vous créez une cohérence qui n'appartient qu'à votre territoire et qui a une valeur universelle
- Elle est liée à un presbytère, qui peut accueillir d'autres activités
- Vos interlocuteurs de proximité : l'architecte des bâtiments de France, le Conseil en architecture urbanisme et environnement (CAUE, réunis en fédération qui mettent en ligne des fiches et catalogues d'opérations



Patrimoines et créations : patrimoines civils publics et privés

- D'autres édifices forment des réseaux naturels : les parcs et jardins, les écoles communales, les postes désaffectées ou en exercice, ont des m2 utilisables pour accueillir des activités culturelles, ponctuellement ou en régularité, tout au long de l'année ou non
- Ces patrimoines civils offrent une alternative à l'église et sont des points de repères connus : ils n'ont pas tous besoin de frais importants pour accueillir des activités culturelles (une mise hors d'eau suffit, les aménagements ponctuels et mobiles peuvent même changer d'une année sur l'autre et être confiés à l'exploitant)
- Et les patrimoines privés ? Cafés, magasins, en activité ou non, à chacun son scénario. Un café est un lieu de vie, sa salle et son arrière salle accueillent des manifestations, les magasins peuvent être des lieux éphémères



Exemples inédits et malins

- Un hôpital médiéval et ses résidences d'artistes, financées sur les recettes du domaine
- Un festival et des marchés de Noël pour restaurer l'église, y accueillir des concerts
- Une propriété collective de Monument historique
- Un tiers lieux (vous en trouverez le descriptif sur Campus tiers lieux)
- Des entrées et des sorties d'artistes à la ferme
- Des ateliers de pratique artistique durant les we d'hiver, durant les vacances scolaires : la restitution parent, grands-parents enfants
- Conférences suivies d'un spectacle en extrait
- Et si vous receviez en mairie ?
- Le dépôt d'œuvre d'art ou la commande d'œuvres d'art en espaces publics
- Des chantiers accompagnés par des artistes, l'urbanisme « transitoire » fait participer la population
- Et si vous « adoptiez » un ethnologue, un photographe, saurait-il parler de votre territoire...avec le territoire ?
Voulez-vous vous voir dans l'œil d'un autre ?